

N°2024-07/58B

Objet : FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LE PARC DE VEHICULES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	8
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO.

Absent excusé : Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé ayant donné procuration : Thierry DEL POSO donne pouvoir à Nathalie PINEAU

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 11 juillet 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Compte tenu des besoins récurrents en fourniture de pneumatiques pour le parc automobile de la Communauté de communes Sud Roussillon, il est nécessaire de passer un accord cadre à bons de commande.

Le marché est passé en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique (Procédure Adaptée).

L'accord cadre est conclu avec un seuil maximum pour une période démarrant à la notification du contrat jusqu'au 31 décembre 2027 et peut être reconduit par période successive de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues ne pourra excéder le 31 décembre 2027.

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et propose de retenir la proposition suivante, jugée économiquement la plus avantageuse, l'entreprise **ESTOURNET PNEUS** pour un montant maximum 220 000,00 € H.T.

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

Entendu l'exposé du Président,

↳ **APPROUVE** le choix de l'entreprise proposée ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits sur les budgets de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir ainsi que toute pièce utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

